N°144 janvier-février 2024

SaintJean.com

Bulletin d'information de la Commune de Saint-Jean-sur-Vilaine

Vœux du Maire 2024

Tous les habitants de Saint-Jean-sur-Vilaine sont cordialement invités à la cérémonie des vœux du Maire qui aura lieu

vendredi 19 janvier à 19h00
à la salle annexe des Sports.

Monsieur le Maire et les membres du Conseil profiteront de cette occasion pour remettre des cadeaux de bienvenue aux enfants nés sur la commune en 2023.

Un vin d'honneur clôturera la cérémonie.

Mairie de Saint-Jean-sur-Vilaine
9 rue de Rennes
35220 Saint-Jean-Sur-Vilaine
02.99.00.32.55
mairie@stjean-vilaine.fr

Horaires d'ouverture
Lundi : 9h-12h / 13h30-17h
Mardi : 9h-12h
Jeudi : 9h-12h
Vendredi : 9h-12h
Samedi : 9h-12h

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu **le lundi 22 janvier 2024 à 20h30**

Bibliothèque
Place de la Grand'Cour
35220 Saint-Jean-Sur-Vilaine
02.99.00.71.83
bibliotheque@stjean-vilaine.fr

Heures d'ouverture
Mercredi : 14h00-17h30
Vendredi : 15h30-17h30
Dimanche : 10h00-11h30

Rédaction et de SAINT-JEAN-SUR-VILAINE

Pour recevoir **le saintjean.com par mail, merci de faire la demande à cette adresse :**

communication@stjean-vilaine.fr ou via le site (inscription lettre d'information)

Associations, si vous souhaitez faire paraître un article dans le prochain numéro (mars-avril) déposez-le à la mairie ou envoyez-le par mail à **communication@stjean-vilaine.fr** au plus tard le **23 février**.

Informations municipales et extra-municipales

Lotissement de la Touche : actualités

Les travaux d'assainissement sont en cours pour la tranche 1. Les délais sont respectés, la fin de viabilisation est donc prévue pour le mois de **mars 2024**.

La commercialisation de la tranche 1 a commencé.

Il reste encore quelques lots disponibles. Les personnes intéressées par une parcelle peuvent toujours soumettre leur candidature par mail à **urbanisme@stjean-vilaine.fr** ou par courrier auprès de la mairie. Concernant les **4 lots groupés,** la Commune travaille en partenariat avec l'entreprise **TRECOBAT** qui assurera la construction des 4 logements. (voir modèles ci-dessous)

Vous pourrez retrouver toutes les informations concernant le lotissement sur le site de la commune dans l'onglet **Mairie** :

https://www.stjean-vilaine.fr/lotissement-la-touche

Déchets sur la commune : la parole aux habitants

« une vache préfère l'herbe aux déchets »

Depuis plusieurs mois, nous avons constaté que les fossés autour de nos champs sont inondés de détritus en tout genre.

Ces déchets sont dangereux pour nos animaux. Ils peuvent se retrouver dans le fourrage et blesser les vaches qui les ingèrent.

Ces dernières ne produisent alors plus de lait et nous devons faire intervenir le vétérinaire.

En plus du manque à gagner cela génère des coûts qui pourraient être évités. **Ne jetez pas vos déchets au bord des routes.** Rappel, les espaces de collectes des sacs jaunes ne sont pas des lieux de stockage de vos déchets mais des lieux de dépôt la veille pour le lendemain.

A quoi sert la taxe GEMAPI ?

Le produit de la **taxe GEMAPI** (**G**estion des **m**ilieux **a**quatiques et **p**révention des **i**nondations) finance **les actions de reconquête de la qualité des cours d'eau, ainsi que la sécurité des personnes et des biens concernant les risques d'inondation.**

Dans le but d'assurer ce service dans une bonne cohérence hydrographique, et afin de mutualiser les ressources et les expertises sur l'ensemble du bassin versant de la Vilaine Amont, Vitré Communauté a confié en 2020 cette compétence GEMAPI à l'Etablissement Public Territorial de Bassin **(EPTB) Eaux & Vilaine.**

Le territoire amont de la Vilaine, où nous nous trouvons, présente un état écologique des masses d'eau très dégradé. Les collectivités compétentes doivent s'engager sur l'atteinte d'objectif de restauration de ces masses d'eau. Afin de réduire l'exposition aux risques d'inondation, une **étude de ruissellement** sera engagée sur le territoire de Vitré Communauté en partenariat avec les communes volontaires. A ce titre, Eaux & Vilaine propose le **dispositif ALABRI** qui s'adresse **aux habitants du territoire** souhaitant réaliser un diagnostic de leur logement gratuitement. **Plus d'informations** :

https://www2.eaux-et-vilaine.bzh/alabri/

Mutuelle Communale : nouveau référent

L'agent référent à contacter concernant la Mutuelle Communale est désormais monsieur **Pierre-Arnaud Andrieu,** chargé de clientèle « Axa Epargne et Protection ».

Contact : **pierrearnaud.andrieu@axa.fr**

06-30-75-67-74

Communication du Syndicat Eau de Portes de Bretagne

Habitants et professionnels, BRAVO pour votre mobilisation !

Grâce à vos efforts depuis 2022, **800 000 m³** d'eau ont été économisés ! **C'est l'équivalent de 200 piscines olympiques**.

Économiser l'eau, c'est toute l'année !

Retrouvez des astuces sur :

www.eauportesbretagne.fr/faites-des-economies-deau

Repas CCAS

Gros succès pour le repas des aînés qui a eu lieu cette année à la cantine scolaire afin de pourvoir accueillir tout le monde. Plus de **soixante présents** dont la doyenne **Joséphine SOURDRILLE** âgée de 96 ans.

Une dizaine de repas à emporter ont également été livrés.

Emmanuel **MESTRARD** ainsi que Marie-Eve **DOS SANTOS**, membres du CCAS, ont eu beaucoup de plaisir à partager ce moment avec les anciens de la commune.

Le repas préparé par **la Teranga** a été apprécié de tous ainsi que la remise des cartes de vœux nominatives réalisées par les enfants de **l'Accueil de Loisirs**.

Après le déjeuner qui s'est terminé vers 16h00, les anciens ont été invités à poursuivre ce moment de partage au marché de Noël organisé par **l'OGEC**.

Les membres du CCAS ont déjà de belles idées pour le repas de l'année prochaine ...

Tri à la source des biodéchets : Que va-t-il se passer en 2024 ?

UNE OBLIGATION DE TRI DES BIODÉCHETS ?

La loi du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire prévoit la généralisation du **tri à la source des biodéchets** à partir du **1er janvier 2024**. Toutefois, plus que pour les particuliers, c'est surtout le service public de gestion des déchets qui est visé par cette législation. **Il incombe donc au SMICTOM de proposer à chaque habitant une ou plusieurs solutions pour pouvoir trier, chez eux, leurs déchets alimentaires.**

UN SCHÉMA DE DÉPLOIEMENT ADAPTÉ AU TERRITOIRE DU SMICTOM

Pour anticiper cette obligation, le SMICTOM a préparé un plan de déploiement du tri des biodéchets pour tout le territoire. Ce plan a été validé et voté par les élus du syndicat en 2022, et a été enrichi d'une expérimentation de la collecte en apport volontaire sur trois communes pendant l'année 2023. L'objectif ? Permettre à chaque commune et à chaque foyer de bénéficier d'une solution de tri (composteur ou borne d'apport volontaire), adaptée aux contraintes locales. **Ce déploiement se fera donc à partir du 1er janvier 2024, et cela, jusqu'à 2026**, en concertation avec chacune des 67 communes.

LES SOLUTIONS POUR TRIER SES BIODÉCHETS.

Avec ou sans jardin, à la campagne ou en ville… Pour chaque foyer, il existe une solution pour composter ses biodéchets. Voici les solutions proposées par le SMICTOM :

Quand on a un jardin : Le compostage dans un bac est la solution la plus courante et la plus simple. En plus d'accélérer le processus de décomposition des aliments, le composteur s'adapte à tous les types de jardins grâce aux différents volumes de bac.

☑ **Les avantages :** Il prend peu de place dans le jardin, limite l'accès des animaux et permet de composter rapidement et de grandes quantités de déchets.

❓ **Comment faire ?** Le SMICTOM propose **des ventes de composteurs à tarifs réduits**, accompagnés d'une formation gratuite. De nombreuses dates de distribution sont ouvertes tout au long de l'année et sur différentes communes du territoire.

Quand on a peu ou pas de jardin : Le compostage partagé avec ses voisins, c'est la solution ! Il fonctionne sur le même principe que le compostage individuel en bac. Seule nuance, un site de compostage partagé sera composé de trois bacs : un bac pour les apports quotidiens de déchets, un second bac pour stocker la matière sèche et un dernier bac pour laisser le compost se reposer et se dégrader.

☑ **Les avantages :** Il permet de composter sans jardin, de créer du lien entre et de récupérer du compost pour les jardins ou potagers partagés.

❓ **Comment faire ?** Le SMICTOM accompagne les habitants d'un collectif à l'installation et au suivi d'un site de compostage partagé entre voisins. Il suffit d'en faire la demande auprès du SMICTOM. Aujourd'hui, une vingtaine de sites existent sur le territoire. L'objectif est d'accroître ce nombre.

Quand on n'a pas de jardin, ni d'espace vert à proximité :

Adoptez le **lombricompostage** ! Grâce à l'action des vers, il est possible de composter ses déchets de cuisine à l'intérieur de l'appartement ou sur un balcon. Les vers sont placés dans un bac appelé lombricomposteur et vont venir digérer les déchets.

☑ **Les avantages :** Il permet de composter sans jardin, il n'y a pas besoin de retourner les déchets et il ne produit aucune odeur.

❓ **Comment faire ?** Le SMICTOM propose **un bon de réduction de 50% sur l'achat** d'un lombricomposteur chez un partenaire.

La borne d'apport volontaire : Si vous n'avez pas la possibilité de mettre en place une solution de compostage dans votre logement et qu'il n'y a pas d'espaces verts à proximité, la borne est l'ultime solution qui peut être proposée. Sur le même principe que les bornes d'apport volontaire, la borne sera en libre accès ou accessible par badge (sans tarification) et vidée à minima une fois par semaine. Important : Ce mode de collecte sera réservé **aux zones agglomérées très denses** (centre-ville et bourg dense), et dans des zones précises du territoire. Seules les communes, en concertation avec le SMICTOM, pourront donc envisager la mise en place de ce système, si les contraintes locales ne permettent pas aux habitants de bénéficier d'autre moyen pour composter leurs déchets alimentaires.

UN DÉPLOIEMENT PROGRESSIF

Afin de permettre un déploiement optimal sur tout le territoire, ce dernier se fera en quatre phases et sur quatre secteurs clairement identifiés. Le SMICTOM travaillera en priorité sur le déploiement des solutions de tri de proximité, à savoir le compostage individuel et collectif. Vous pouvez retrouver sur le site tout le détail de la planification du déploiement.

UNE QUESTION ? UNE DEMANDE ?

Si vous avez des interrogations ou bien vous êtes à la recherche d'un moyen de compostage adapté à votre foyer, rendez-vous sur notre site : **www.smictom-sudest35.fr**

Bibliothèque Municipale

Nouveautés janvier-février 2024

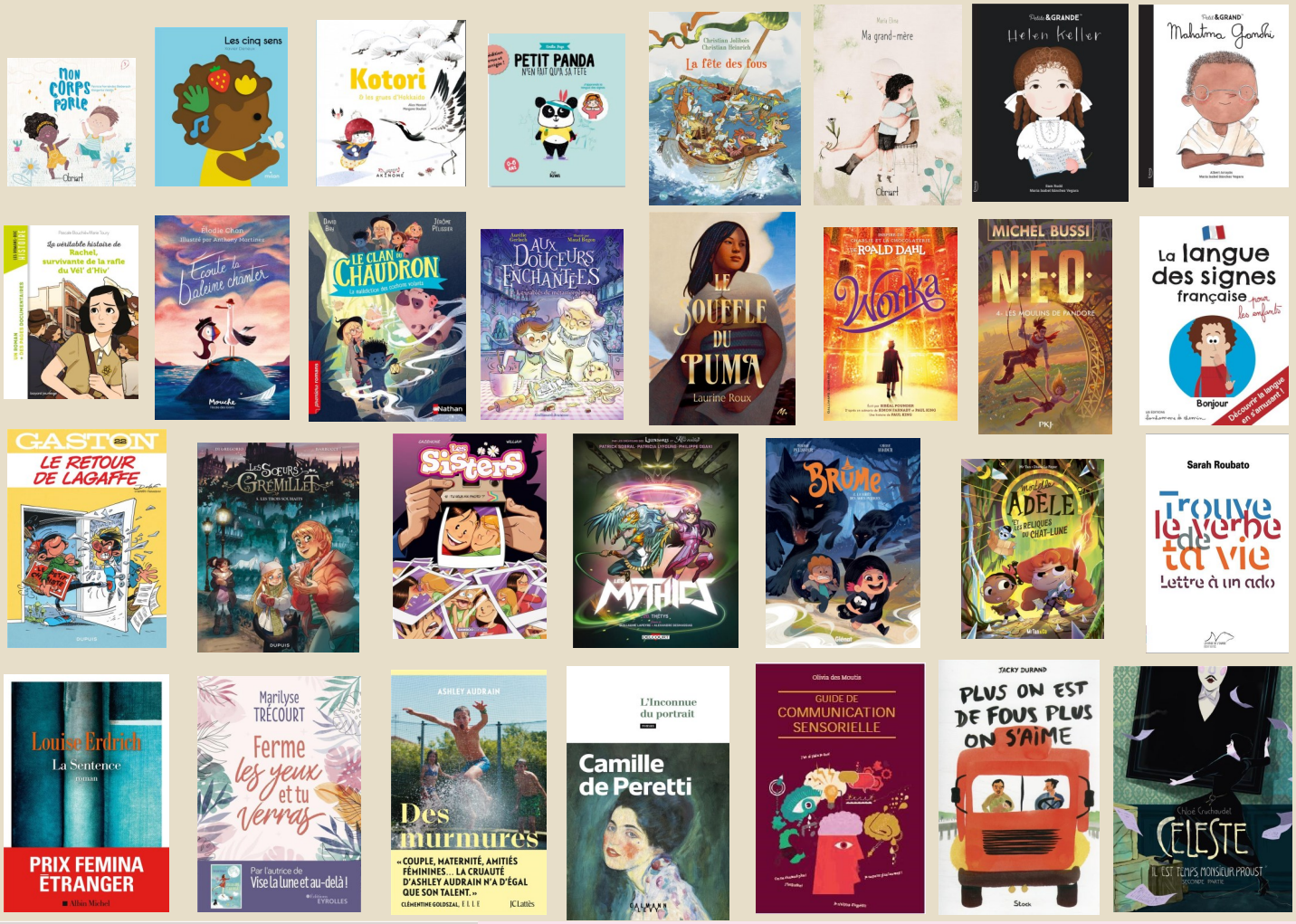

« Balade des 5 sens »

Mercredi 31 janvier

16h30-17h30

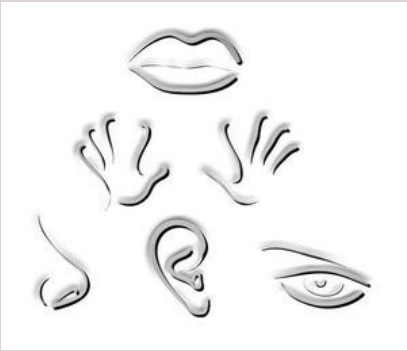

Venez voyager d'albums en comptines et jeux de doigts en pleine exploration de vos 5 sens !

Lecture suivie d'une manipulation et de jeux sensoriels pour toute la famille.

Animation présentée par Marion DAIN

A partir de 3 ans

Durée : 1 heure environ

Gratuit - Réservation indispensable au 02.99.00.71.83 ou bibliotheque@stjean-vilaine.fr

ou sur place aux horaires d'ouverture

Envie de continuer de profiter de ressources en ligne gratuites…

La Médiathèque départementale propose, depuis 2018, des **ressources numériques aux abonné.es des bibliothèques d'Ille-et-Vilaine.** En janvier 2024, l'offre évolue : elle est accessible sur **un seul site** : Ille & Media

La plateforme Ille & Media permet de regarder **chaque mois gratuitement 3 vidéos,** de consulter **15 magazines et 31 quotidiens**, et de disposer de nombreux autres contenus en accès illimité, dont les livres numériques.

L'**application Ma Medi@theque** (disponible sur Play Store et App Store) permet de télécharger les contenus d'Ille & Media pour pouvoir les consulter hors connexion sur tablette, smartphone ou télévision.

POUR QUI ?

Les adultes et les enfants qui le souhaitent peuvent accéder à ces ressources en ligne à condition d'être inscrits **dans une bibliothèque d'Ille-et-Vilaine.** Un **espace spécifique** est prévu **pour les enfants** sur lequel ils peuvent naviguer en toute sécurité et accéder à des contenus adaptés à leur âge.

COMMENT FAIRE POUR EN BÉNÉFICIER ?

Il faut se rendre sur la plateforme Ille & Media, et se créer un compte en choisissant sa bibliothèque de rattachement dans la liste proposée.

Informations et renseignements : bibliotheque@stjean-vilaine.fr 02.99.00.71.83

https://mediatheque.ille-et-vilaine.fr/offre-en-ligne/vos-ressources-numeriques

Pays de Vitré

Focus métier « C'est quoi un agent immobilier indépendant »

Mardi 16 janvier de 14h00 à 16h00

PAE de Châteaubourg

Dans le cadre de son offre de service le PAE de Châteaubourg propose un focus sur le métier d'agent immobilier indépendant.

Un professionnel de l'immobilier viendra présenter ses atouts et attractivités :

-Les conditions de travail

-Les revenus en moyenne

-Les évolutions de ce secteur

-Les compétences attendues

Gratuit sur inscription 02.99.00.91.15

Lieu : PAE 9, rue pasteur

35220 Chateaubourg

Animations Vitré

Atout vac pour les 11-17 ans

Vacances d'hiver

Les 26, 27 et 28 février à Châteaubourg

Journée 1 : activités multisports,

journée 2 : activités multisports,

journée 3 : karting, beach volley, sand ball soccer.

Les 26, 27 et 28 février à Marpiré

Journée 1 : activités multisports,

journée 2 : activités multisports,

journée 3 : karting, beach volley, sand ball soccer.

Plus d'infos et inscriptions prochainement sur le site de Vitré Communauté :

https://www.vitrecommunaute.org/

La parole aux Associations

Us Saint Jean

Le samedi **23 décembre 2023** a eu lieu le premier arbre de Noël de l'US Saint Jean.

Cette journée a été remplie de créativité de la part de nos jeunes de l'école de foot, de rires, d'émotions. Un moment très convivial et apprécié par les jeunes ainsi que les encadrants et bénévoles du club. L'après-midi s'est terminé **avec la visite surprise du Père Noël** juste avant le goûter.

Un grand merci aux parents de nous avoir permis de passer ce moment avec les jeunes du Foot, nous avons déjà hâte au prochain avec encore plus de surprises, de cadeaux à la clé... **Merci aux bénévoles et encadrants** également sans qui cette journée ne pourrait être possible.

L'US Saint Jean vous souhaite à tous une **très bonne année 2024**, que tous vos projets se concrétisent.

Prochains rendez-vous : **le concours de belote le samedi 3 février** et **les 50 ans du club** le **samedi 15 juin.**

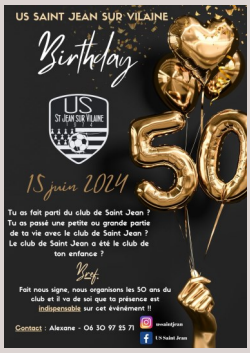

Club de palets

APRES-MIDI DÉCOUVERTE

Saint-Jeannais ou de l'extérieur, vous souhaitez nous rejoindre, le club de palets organise un après-midi découverte **le SAMEDI 27 JANVIER 2024 à 13h30 à la salle polyvalente**

Programme :

13 h30 : Après-midi palets (mini concours)

17 h30 : Assemblée générale + vote du bureau et vente des cartes d'adhérents

18 h00 : Galettes des rois

<u>Pour tout renseignement</u> : Haslé Bruno - 07 81 80 39 25 Macé Thierry - 06 89 22 73 69

Prochaine date à retenir : samedi 18 MAI 2023 CONCOURS DE PALETS (terrain des sports)

Matin : 1 joueurs 4 palets **Après-midi** : 2 joueurs 4 palets

Compagnie d'Art Scène

« Sister Act » joue les prolongations

La Compagnie d'Art Scène vous annonce **la réédition** de la comédie musicale "**SISTER ACT**" en **février 2024** à Louvigné-de-Bais !

Face au grand succès rencontré en novembre dernier (6 représentations jouées à guichet fermé, plus de 1700 spectateurs) et suite aux nombreux spectateurs que la troupe s'est vu refuser, nous ouvrons **3 nouvelles dates** en février 2024. Les représentations se dérouleront les **9, 10 et 11 février 2024**, à la salle **l'Intermède de Louvigné-de-Bais**.
Les réservations sont ouvertes sur **www.cieartscene.fr** ou au **07.82.89.73.78**

Nouveauté : vous avez la possibilité de réserver et payer vos places via **HelloAsso** : https://www.helloasso.com/.../comedie-musicale-sister-act N'hésitez pas à partager cet événement autour de vous !

Respire&Marche

Le dernier cours de la saison a eu lieu le jeudi **30 novembre** dans une joyeuse ambiance.

L'activité **Respire&Marche** est un programme **ludique** pratiqué le plus souvent **en extérieur** associant la **marche synchronique et afghane**, la **cohérence cardiaque**, la **sophrologie**, les **étirements doux**, les **postures d'équilibre et des jeux de mémoire** afin d'entretenir en douceur sa forme physique et cognitive.

L'activité se déroule à Saint Jean sur Vilaine le **jeudi soir de 18h30 à 19h30** le long de la Vilaine ou à la salle annexe des Sports par temps de pluie.

Des cours sont également proposés sur les communes à proximité **(Balazé, Rennes, Vitré...)**

La reprise des cours aura lieu **le jeudi 11 janvier 2024 à la salle des sports.**

N'hésitez pas à venir découvrir l'activité en participant gratuitement à une séance d'essai.

Inscription au trimestre :

12 séances d'une heure

Renseignements :

Séverine MOUSSAULT

06.58.43.99.10

respire.et.marche@gmail.com **www.respireetmarche.com**

Club du sourire

Le **jeudi 11 janvier** 2024, Assemblée Générale suivie de la traditionnelle galette des rois vers **16h30**. Inscrivez-vous au plus vite pour la galette.

Pour information, le règlement de la cotisation pour **2024** est de **17 euros**.

Les personnes souhaitant rejoindre le club du sourire peuvent contacter **Marie-Jo GAILLARD, Présidente du club** au **02.99.00.73.75**.

UNC

Cérémonie anniversaire vendredi 11 novembre 2023

La cérémonie anniversaire **du 11 novembre** s'est déroulée en présence des habitants de la commune venus en nombre, des adhérents de l'UNC, des militaires, des enfants de l'école Ste Elisabeth et du Conseil Municipal des Jeunes.

Après le rassemblement à la Mairie, le cortège s'est rendu au Monument aux Morts. Pendant cette cérémonie, le Conseil Municipal des Jeunes a lu un texte de leur composition qui a été fort apprécié.

Après ce rassemblement, à la salle annexe des sports, le Conseil Municipal des jeunes a **remis aux 12 Soldats de France** l'insigne de l'UNC en remerciement de leur adhésion à la section locale.

Le Président Emile LEJAS a remercié tous les participants à cet anniversaire. La cérémonie s'est terminée par le verre de l'amitié.

Le 26 Janvier 2024 aura lieu l'Assemblée Générale de L'UNC de St Jean sur Vilaine. **Cette réunion est ouverte à toute personne de la commune majeure**, femme comme homme, dans le but de découvrir l'utilité du devoir de mémoire. **Rendez-vous à la salle proche de la bibliothèque (en dessous de la Mairie) à 16h30.**

APEL

Suite à l'Assemblée Générale, les membres du bureau se sont réunis le **3 Octobre 2023** pour constituer le nouveau bureau :

Présidente : Rosabelle **RIVAULT** Vice-Présidente : Mélanie **BENOIST**

Trésorière : Rose-Marie **TROLEY** Vice-Trésorière : Audrey **BOURGES**

Secrétaire : Pauline **GASTINEL** Vice-Secrétaire : Aurélie **LOZACH**

Les membres APEL : Romy **Pflieger**, Sophie **Bardoux**, Carole **Beaugeard**, Elodie **Desbin**, Sandra **Gernigon**, Sandy **Lebreton**, Julie **Henaff**.

Nous souhaitons la bienvenue à Ludivine **Guillot**, Marie **Dugué-Lizouret**, Solène **Messe**, Maya **Barbedette-Blagojevic**, Marie **Taupin**, Marine **Cherel**.

Nous remercions également Rozenn **Heude**, Elodie **Martin** et Maud **Beaufils** pour toutes ces années de services au sein de l'APEL.

Soirée d'hiver samedi 17 février 2024

Nous vous invitons à réserver votre soirée du **17 février 2024** pour notre traditionnelle **soirée d'hiver**.

Nous vous proposerons sur place ou à emporter la célèbre **tartiflette** maison ainsi que la **choucroute**.

Toutes les informations et bons de commande seront distribués début janvier, que ce soit via les cartables des enfants ou dans les boîtes aux lettres.

Nouvelle adresse : https://ecolestjeansurvilaine.toutemonecole.fr

Extrait de séance du Conseil Municipal du 20 novembre et 18 décembre 2023

Travaux Place de l'église : Avenant N° 2 de l'entreprise SRAM TP

Monsieur le Maire propose de profiter de la présence de l'entreprise pour effectuer des travaux d'aménagement afin d'avoir une harmonisation des lieux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet d'aménagement aux abords de l'église, donne son accord pour le devis de **SRAM TP** d'un montant de **16 630.00 € H.T.** (19 956.00 € T.T.C.) et autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents nécessaires à ce dossier.

Réhabilitation de la salle polyvalente : Devis pour études énergétiques

Madame Marie-Pierre BASLÉ, adjointe, explique au Conseil Municipal que dans le cadre de la réhabilitation de la salle polyvalente, il est nécessaire d'effectuer des études énergétiques : chauffage/VMC, plomberie sanitaire et électricité courants faibles.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis du bureau d'études **ECIE** d'un montant de **4 500.00 € H.T.** (5 400.00 € T.T.C.).

(Cf : délibération 2023-11-86)

Bibliothèque : modification du règlement du réseau « Arléane »

Considérant le souhait partagé des professionnels et des bénévoles des bibliothèques du Réseau Arléane de simplifier et/ou d'augmenter les droits des usagers du réseau Arléane, le Conseil Municipal décide à l'unanimité après avoir délibéré :
- de conserver le paiement de la carte utilisateur en cas de perte de celle-ci à 1 € ;
- d'augmenter le nombre de prêts de **12 à 15** par carte comme prévu par le nouveau règlement pour une durée **de 4 semaines** au lieu de 3 actuellement et **renouvelable 2** fois au lieu de 3 actuellement ;
- de permettre aux bénévoles le prêt de document en illimité ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit règlement.

(Cf . Délibération 2023-12-89)

CITÉO : convention de soutien « Communes et groupements communaux » pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus

Considérant l'intérêt que présente pour la Commune de St-Jean-Sur-Vilaine la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus proposée par Citeo, il est proposé d'autoriser Monsieur Le Maire à signer ladite Convention avec Citeo.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec Citeo et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer, par voie dématérialisée, la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec Citeo, **pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025**.
(Cf . Délibération 2023-12-90)

Devis VÉOLIA : Contrôle et entretien des poteaux incendie

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la convention pour le contrôle des prises d'incendie situées sur le réseau de distribution d'eau potable est arrivée à échéance, c'est pourquoi VEOLIA nous propose de signer une nouvelle convention.
Cette convention a pour objet la visite chaque année des poteaux d'incendie, le contrôle des caractéristiques de débit et pression des poteaux d'incendie et l'établissement d'un compte rendu annuel de visite.
Le coût par an et par poteau d'incendie s'élève à **58.00 € H.T** et concerne **17 poteaux sur la commune**.
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention pour une durée de 5 ans à raison d'un contrôle par an.
(Cf. délibération 2023-12-93).

Entreprise AIR V : remplacement d'un ballon d'eau chaude à la salle des sports

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal que le ballon d'eau chaude pour les sanitaires de la salle des sports ne fonctionnait plus et que pour les sportifs il était nécessaire d'effectuer cette réparation.
L'entreprise AIR Vde Bruz (35), à l'origine de cette installation lors de la construction de la salle, nous a fait parvenir un devis.
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise **AIR V** pour un montant de **5 967.00 € H.T.** (7 160.40 € T.T.C.) et autorise Monsieur Le Maire à le signer.

DIA

Le Conseil Municipal n'a pas fait valoir son droit de préemption pour le biens suivant :

Un bien situé au lieu-dit **« Le Tertre »** cadastré section A **N°586, 587 et 590** d'une superficie de **1990 m²**.